

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Le 28 janvier 2019 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, SUSPENE Catherine, Lydia BIGOT, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absent excusé : Aurélie CORTINOVIS

Absent : Mr MASUREL Jordane

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Décide d'étudier la possibilité d'effectuer les travaux suivants en 2019 :

- Construction d'un abri métallique accolé au bâtiment des services techniques
- Réfection du parking de l'ancienne mairie devis demandé à Eiffage
- Agrandissement du columbarium
- Changement d'une porte de la salle des fêtes
- Remplacement de 5 bornes incendie
- Etude de l'installation de volets roulants aux fenêtres des classes pour la sécurisation de l'école.

Prend connaissance de la décision de la communauté de communes Bugéy Sud concernant la prise de compétence des services eau et assainissement, qui, en raison des spécificités locales et des objectifs particuliers qui diffèrent d'une commune à l'autre et des modifications législatives relatives à ces compétences n'ont pas permis à la communauté d'envisager la prise de ces compétences au 1^{er} janvier 2020 et décide de s'opposer aux transferts des compétences eau et assainissement afin qu'ils soient reportés au **1^{er} janvier 2026** et que la Communauté reste dans le délai seulement compétente en matière de SPANC.

Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} mars 2019

Décide de renouveler la convention d'inspection santé et sécurité au travail avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'AIN

Prend connaissance des grandes lignes de l'instauration d'un pacte financier et fiscal à la communauté de communes. Une réunion organisée par la CCBS et animée par Mr Patrice RAYMOND a eu lieu le 25 janvier dernier à laquelle les élus de la commune étaient conviés.

La signature d'un pacte financier contribuerait à : renforcer et sécuriser la DGF de la CCBS et redistribuer une partie de la dotation de solidarité communautaire aux communes, maîtriser l'indépendance fiscale des communes et de la CCBS, garantir la solvabilité financière à court terme de la CCBS en s'appuyant sur l'ensemble des outils de pilotage budgétaire

Les allocations compensatrices ne seraient plus versées aux communes, en contre-partie la CCBS prendrait en charge des dépenses telles que le FPIC, charges de personnel, divers travaux ou achats.

La CCBS percevrait entre 150 000 € et 200 000 € de DGF en plus dont une partie 50 % serait redistribuer aux communes (50 communes à la CCBS).

Notre commune dispose de 279 000 € d'allocations compensatrices.

100 % des communes de la CCBS doivent adopter le pacte financier pour qu'il soit instauré.

Le conseil municipal de chaque commune doit délibérer avant le 21 mars 2019.

Prend connaissance du dossier relatif au projet mutualisation sur laquelle une commission de la CCBS travaille.

Le classement des activités retenues par la commission mutualisation est présenté.

Décide de mettre une option sur :

- La sécurité de l'information : RGPD
- Le règlement contentieux devant les juridictions
- La police municipale et sécurité.

Prend connaissance des différentes actions sur lesquelles le CMJ (conseil municipal jeunes)

- Soutien aux enfants malades (action impossible sur Chambéry)
- L'écologie et la transition énergétique pour sensibiliser les habitants de Brens : organisation d'une conférence ouverte à tous et proposition d'intervenir à l'école de Brens et demande l'attribution d'un budget de 300 €. La date du 14 juin 2019 a été retenue.

Le Maire,
Jean-Marc PAITA

